

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN

**Mémoire présenté à Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Table des matières

Introduction.....	1
Problème de recherche.....	2
Question de recherche.....	2-3
Une réforme : pourquoi et par quoi.....	3-7
Conclusion.....	7-8
Bibliographie.....	9
Annexes.....	10-13

✓

INTRODUCTION

Pendant longtemps, l'Amérique fut l'ultime emblème de l'effort fourni afin de tendre vers une liberté toujours plus bienfaisante. En Amérique, paraît-il, on se battait, causant un remous incessant pour que « L'idée » permette une société toujours plus parfaite. L'Amérique c'était un combat, un combat pour l'atteinte, pour la concrétisation d'une société utopique, où convergeaient visions de tout lieu, de tout genre. Or cet Amérique nous en faisons partis que nous le voulions ou non, nous la composons ; nos actions sont son essence, et ce à travers le temps. Nous l'habitons, l'utilisons, la chérissons et elle nous reflète. Le fait est, qu'à ce jour, un danger nous guette. Ce n'est pas un danger pour notre intégrité physique, mais un danger en ce qui a trait à notre authenticité. Depuis quelque décennies, l'Amérique à perdu son feu sacré ; son désir de ne pas tomber dans la passivité, sa soif de progrès valeureux, son besoin véritable, nécessaire à son existence. Puisque cet existence vit le jour par une volonté démocratique, un blocage quant à la progression vers une démocratie toujours plus vivante, est la destruction des fondements et de la raison d'être de notre continent, jadis si prometteur. N'oublions pas que la démocratie, ou la transmission de la volonté populaire à l'outil de mise en concrétisation et d'application de cette volonté (l'État), est une condition à la véridicité du concept de liberté. Ce concept, cette valeur, nos voisins des États-Unis, aux moyens de communication ravageur, la prostitue sans cesse, tel une marchandise ou un outil bien commode, que l'on brandit de temps à autre afin de remplir un vide idéologique, une vile stagnance ¹.

¹ Recueil de texte de philosophie éthique et politique.

Problématique de recherche :

Le Québec est une contrée, dite démocratique, habitée par 7 millions d'êtres humains, établis, de façon non proportionnelle, sur les quelques 1 540 680 km² d'un territoire des plus disparate¹. Le système électoral est dérivé du système britannique, aussi appelé mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. C'est le seul mode de scrutin à avoir jamais été implanté depuis la confédération de 1867². Le principal avancement de ce système fut l'élargissement du droit de vote aux citoyennes. Il ne faut pas négliger le fait qu'une initiative pour la réforme du fonctionnement du système électoral mena à un débat pendant les années 80, débat qui ne mena à aucune modification significative de la machine électorale. Faute d'une impasse, les projets qui avaient pourtant leur raisons respective d'être, furent mis de côté jusqu'à tout récemment alors que la question ressurgit parmi nombre de gens. Cette question est comme une piqûre ; elle agasse mais n'en est pas moins importante. Elle nous rappelle que les périls de la liberté ne seront pas réglés avant demain la veille, seulement en procédant méthodiquement, nous pouvons au moins tenter de régler celui de la démocratie, qui en découle inéluctablement. En faisant le portrait de cette démocratie, il nous est possible de juger de la situation de celle-ci.

Question de recherche :

La situation décrite précédemment me pousse à poser à la question suivante : Devrait-on changer le processus électoral au Québec, afin d'instaurer un système électoral permettant l'application d'une démocratie plus fidèle à sa définition, ou

¹ Encyclopédie Axis, Hachette, Paris 1996

² *Canada-Québec*, Jacques Lacoursière - Denis Vaugeois - Jean Provencher, Québec 2000

devons nous préserver le système actuel ? Cela reviendra à dire si le système, présentement appliqué, est adéquat, à expliquer en quoi il l'est ou ne l'est pas, puis à proposer, s'il y lieu, une alternative potentielle.

Une réforme : pourquoi et par quoi :

Le système actuel est, pour les raisons que j'énumérerai, non adéquat à notre peuple et à son territoire. Les raisons sont explicites et multiples. Il faut d'abord déterminer un modèle le plus parfait qui soit, afin de nous référer à celui-ci dans notre jugement. Il faut donc définir ce que doit être la démocratie, dans la mesure où une démocratie directe est impossible, celle-ci étant la manifestation ultime de ce concept. Une démocratie se doit, en premier lieu, de permettre aux partis constituant le pouvoir ou non, de représenter le plus fidèlement et proportionnellement la volonté des citoyens ayant offert leur vote à un de ces parti, à un de ses représentant. Le représentant élu doit d'abord être le représentant de ses électeurs et non le représentant de son chef de parti, sans quoi un antagonisme est inévitable, et bientôt les décisions de l'un iront à l'encontre des choix de l'autre et vis versa. Cette situation est loin d'être évitée dans notre réalité politique actuelle. Le fait est que, d'une part la proximité des députés aux électeurs de leur circonscription est insuffisante, du fait que les députés doivent répondre à un programme central du parti et commun dans son ensemble pour toutes les régions de notre vaste territoire¹. Or les régions et les gens qui les habitent, aussi éloignés les uns des autres qu'ils sont, n'ont inévitablement pas les mêmes intérêts, les mêmes maux et les mêmes besoins. D'autre part, les députés une fois élus, ne jouissent pas de suffisamment d'autonomie « morale », c'est-à-dire qu'ils sont censurés en quelque sortes dans la

¹ www.démocratie-nouvelle.qc.ca

mesure ou ils ne peuvent sortir du moule prédéterminé du parti. Ces faits montrent la non représentativité des élus à l'égard des populations. Un malaise, évoqués et constituant la base de la critique de plusieurs, se retrouve au sein même de notre mode de scrutin. Il consiste en la possibilité de former le gouvernement sans l'obtention de la majorité, c'est-à-dire qu'il est possible qu'un plus grand nombre de gens ait voté pour un candidat, ou un parti autre que celui qui remporte l'élection malgré tout, et donc cette majorité, ne souhaitant pas la formation du gouvernement par le dit parti, se voit imposé cette réalité. Cette distorsion ne devrait être. Elle est la preuve du fiasco dont nous sommes tous le jeu. (Voir Annexe2)

Une démocratie doit aussi pouvoir permettre le multipartisme en chambre pour ne pas laisser carte blanche à un parti qui pourrait, sans opposition véritable, pervertir le pouvoir en le rendant incontrôlable et inaccessible par la population, envers qui les partis sont responsables. Cette situation ampute aussi les possibilités qui s'offre aux citoyens. Cette situation est manifeste si l'on regarde la constitution de la chambre et la répartition de ses sièges, au Québec, depuis les trente dernières années (Voir Annexe1). De plus, notre système électoral « bipartiste » incite les politiciens et les partis à exagérer ce qui les oppose entre eux, rendant une bonne part des discours vide en matière de productivité, de réalisme et de bon sens¹.

La nécessité de réformer le mode de scrutin vient du non respect des principes fondamentaux expliqués précédemment. Il faut maintenant proposer une alternative permettant le respect de ces principes, afin que la démocratie n'en souffre plus, ou du moins, qu'elle en souffre moins.

Cette alternative se trouve inévitablement dans le mode de scrutin par représentation proportionnelle. Quitte à avoir un gouvernement moins unanime et

¹ www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/votes.htm

uni dans sa prise de décision, ce qui, d'un autre côté, pourrait être bénéfique en forçant les politiciens à être, pour une fois, des plus sérieusement convainquant et préparés dans la défense d'une cause, le système proportionnel représenterait déjà bien mieux les électeurs, il permettrait aux différentes idéologies de s'exprimer et de jouer un certain rôle dans la prise en main de notre société et permettrait enfin de sortir de cette situation où les idées passent, bien après, la stratégie du chef¹.

De manière classique, cette méthode de fonctionnement des élections nécessite l'uniformisation du territoire en un seul et unique grand comté. Or je crois que la décentralisation est de mise, si l'on désire être à l'écoute véritablement des gens que l'on représente. Le Québec étant un vaste territoire, les intérêts des gens sont inévitablement différents des intérêts de autres. Deux alternatives se proposent, soit le gouvernement provincial accepte d'abandonner certains pouvoirs au profit des juridictions locales qu'il pourrait créer lui-même (exemple juridiction de la région de la Mauricie), soit il faudrait proposer le maintien des comtés actuels (n'exclut pas la création de nouveaux comtés) ou encore redessiner ceux-ci en petites communes, puis effectuer une élection par comté tout comme cela se fait présentement à l'échelle provinciale. Cependant, pour intégrer le système d'élection par comté au principe de représentativité proportionnelle², il faudrait revoir entièrement le fonctionnement de l'assemblée, quitte à prévoir l'ajout d'un nombre considérable de sièges, afin que puissent siéger les principaux et différents représentants élus dans chaque comté. Un minimum discriminatif du nombre de voix nécessaire devrait être imposé, par exemple, tout parti obtenant au moins 10% d'appuis populaires (seuil) au suffrage obtiendrait une représentation, équivalente au pourcentage d'appui obtenu,

¹ *Les systèmes électoraux*, Brian O'Neil, Bibliothèque du parlement, Ottawa 1993

en chambre, et ce pour chaque comté. Chaque comté bénéficierait d'un nombre de sièges à allouer, nombre qui serait proportionnellement déterminé par rapport à la population du comté tout comme le nombre de grands-électeurs est proportionnellement déterminé dans les différents états de États-Unis. La différence avec le système de grands-électeurs américain viendrait du fait que, qui remporte la majorité, n'emporte pas la totalité des grands électeurs (convertis en députés qui siègeront), mais bien la part qui équivaut au pourcentage du vote populaire, obtenu par celui-ci. D'où l'appellation de système de type proportionnel. Bref, les élections se dérouleraient simultanément, mais indépendamment dans chaque comté, comté qui disposerait d'un nombre X de sièges à allouer proportionnellement aux élus. Les élus convergeraient au parlement et rejoindraient leur parti respectif en ayant comme fonction première de faire part des volontés de la région que chacun représente. Le ratio, député par citoyen, serait ainsi le même pour chaque québécois et québécoise. Autre innovation à proposer ; le vote transférable. En agençant le vote transférable à un système proportionnel par comté, nous assurerions l'expression la plus réalistement applicable de la volonté populaire. Par vote transférable j'entends que tous et chacun pourrait voter d'abord pour le choix du parti (des représentants) qu'il souhaite voir en chambre, puis pour le premier ministre (2 votes distincts). Moins de sièges seraient donc accaparés par le même parti sous prétexte de l'obligation de voter tout noir ou tout blanc. Une fois les élections terminées, les députés serviraient de lien véritable, entre le cœur du parti, qui deviendrait un espèce de grand conseil ayant comme fonction d'écouter les députés de chaque régions, de s'entretenir avec l'opposition, puis de délibérer selon les méthodes et valeurs du parti (création de consensus inévitable entre les partis), et le peuple. Le chef serait le point de

² *Pour réduire le déficit démocratique le scrutin proportionnel*, Paul Cliche, Éditions du Renouveau québécois, Québec 1999

convergence des idées véhiculés par les députés et servirait de médiateur, ou d'éclaireur quant à la tangente à prendre pour régler un problème ou prendre une décision. Le député servirait d'avantage les concitoyens de sa région que son chef puisque celui-ci ne serait pas nécessairement premier ministre. Bien sur, cette alternative demande le remaniement complet du système, ce qui peut être fort long et coûteux, pour ne pas dire fort complexe, mais le coût couvert par les taxes et impôts que payent les citoyens, ne devrait pas être considéré, alors que ce système fait du citoyen, un individu n'ayant aucun pouvoir réellement représentatif de sa volonté en ce qui concerne la direction que prend ces mêmes taxes et impôts. Les moyens n'appartenant pas au gouvernement, mais à la population qui l'emploi, lorsque la population perd la voie, c'est au dispositif qu'est le gouvernement de tout mettre en œuvre afin que cette voie soit retrouvée et qu'elle résonne à nouveau de mille feux. Afin que le choix de la meilleur alternative convienne au peuple, il serait primordial de procéder par référendum. Ce référendum devrait considérer l'impératif de la connaissance des systèmes proposé, car il n'est pas question, ici, d'un choix banale mais bien d'une décision aux répercutions globales à l'intérieur de la province. La règle de la connaissance voudrait que tout vote soit considéré dans la mesure ou le votant puisse répondre à la question qui est dans notre cas : Qu'est-ce qu'un système de type proportionnel ?

CONCLUSION

L'élaboration d'un modèle de réforme électoral peut être possible seulement s'il n'y a pas d'attachement servile aux anciens systèmes. Or il ne faut pas croire que les alternatives sont simples, rien est simple lorsqu'il s'agit de progrès, il nous faut tendre vers la limite actuel de ce progrès. Cette démocratie est, au même titre

que la liberté, bafouée, et ce en notre belle province de Québec. Il ne suffit pas d'alléguer qu'on à récemment obtenu le droit de vote aux femmes pour qu'une démocratie soit efficacement représentative. Trop sont d'accord d'affirmer que la démocratie est souffrante, pour que l'on ne fasse rien. Enfin, n'oublions pas les autres maux de notre système démocratique, tel la marginalisation du parlement qui pourrait tout autant remettre en question la légitimité des rapport entre exécutif et législatif tout en se demandant en quoi le processus législatif répond à notre volonté, volonté qui devrait être conforme au respect de notre valeur de liberté.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de texte de philosophie éthique et politique

Encyclopédie Axis, Hachette, Paris 1996

Canada-Québec, Jacques Lacoursière - Denis Vaugeois - Jean Provencher, Québec 2000

www.democratie-nouvelle.qc.ca

www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/votes.htm

Les systèmes électoraux, Brian O'Neil, Bibliothèque du parlement, Ottawa 1993

Pour réduire le déficit démocratique .le scrutin proportionnel, Paul Cliche, Éditions du Renouveau québécois, Québec 1999

Documents fournis en classe